

Un nouvel ordre....

Vous en avez entendu parler, vous vous êtes dits.... Bof, cela ne concerne que les psychologues...

Vous ne vous rappelez plus ? Comment cela a-t-il commencé en Italie ? Bien entendu, nous ne sommes pas en Italie, et puis le contexte n'est pas le même, et puis...et puis...direz-vous....Certes, certes...

Alors, lisez le début de **cette proposition de loi** visant à la création d'un ordre des psychologues

Vous trouverez ensuite le document suivant :

- **Communiqué de l'Appel des appels à propos du projet de création d'un ordre des psychologues**
- Lien pour signer la pétition : <http://chng.it/jKrFvz8Brx>

PROPOSITION DE LOI

visant à la création d'un ordre des psychologues,

(Renvoyée à la commission des affaires sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Julien AUBERT, Thibault BAZIN, Bernard BROCHAND, Jean-Luc BOURGEOUX, Dino CINIÉRI, Pierre CORDIER, Josiane CORNELOUP, Vincent DESCOEUR, Yves HEMEDINGER, Michel HERBILLON, Marc LE FUR, Geneviève LEVY, Emmanuel MAQUET, Jean-François PARIGI, Bernard PERRUT, Bérengère POLETTI, Nathalie PORTE, Jean-Luc REITZER, Frédéric REISS, Vincent ROLLAND, Martial SADDIER, Isabelle VALENTIN, Arnaud VIALA, Michel VIALAY, Stéphane VIRY,

députés.

- 1 -

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

L'objet de la présente loi est de créer un Conseil national de l'ordre des psychologues.

Le 23 octobre 2019, Olivier Véran, alors rapporteur du projet de budget de la sécurité sociale pour 2019 estimait qu'il faudrait « *davantage s'appuyer sur les psychologues* » pour pallier la pénurie de psychiatres hospitaliers. L'année 2020, profondément marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, s'est traduite en France par une forte hausse de consommation de psychotropes. Dans ce contexte d'urgence sanitaire et économique, des études ont d'ailleurs démontré l'impact de la pandémie sur le moral de nos concitoyens.

Ainsi, des milliers de jeunes, d'adultes ou de personnes âgées sombrent moralement après avoir été désocialisés, isolés et privés - pour certains - de liens familiaux. L'incertitude concernant l'emploi, le budget familial ou encore les perspectives d'avenir fait peser un lourd poids sur les épaules de la population. Nous connaissons les conséquences économiques, sociales et politiques des différents confinements : nous en découvrons désormais les conséquences psychiques.

C'est dans ce contexte qu'apparaît la nécessité d'une instance ordinale consacrée à la santé mentale afin d'échanger avec les pouvoirs publics sur les questions psychiques et psychologiques ainsi que l'évaluation et les conséquences des mesures prises en la matière.

[...]Ajoutons à cela le grand flou autour des notions de psychologue, psychothérapeute, psychanalyste et psychiatre. En outre le code de référence professionnelle des psychologues est le code APE 8690F *Activités de santé humaines non classée ailleurs* où l'on y retrouve notamment des bio-énergéticiens, des chromo-thérapeutes ou des coachs en développement personnel : tout cela ne permet pas au public de s'y retrouver facilement.

... [Pour lire la suite de la proposition de loi [Proposition de loi.html](#)]

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Communiqué de l'Appel des appels à propos du projet de création d'un ordre des psychologues

Depuis sa création en 2009, l'Appel des appels n'a eu de cesse d'analyser la casse des métiers et d'alerter sur la démultiplication des instances de contrôle et d'évaluation des professionnels dans les domaines du soin, de l'éducation, de la justice, de l'information, de la recherche et de la culture, et ce aux dépens de la qualité des services rendus. La crise sanitaire a révélé les conséquences tragiques de ces logiques bureaucratiques et comptables qui mettent en tutelle les praticiens et compromettent la pertinence de leurs actes professionnels.

En ce mois d'avril, alors que le pays est à nouveau confiné, les associations et organisations professionnelles de psychologues ont découvert l'existence d'une proposition de loi en date du 7 avril 2021 visant à créer un ordre des psychologues régi par le code de la santé publique. Les syndicats et Associations de psychologues n'ont, à aucun moment, été informés ni

consultés pour l'élaboration de ce projet. Il s'agit d'un projet néo-réactionnaire parfaitement en phase avec l'actuelle dérive autoritaire d'une technocratie ignorante des métiers et de leurs pratiques, soucieuse d'une mise au pas des professionnels et des citoyens.

Comme pour l'actuel projet de loi restaurant « la confiance dans l'institution judiciaire » annoncé en mars par voie de presse et à la surprise générale ou celui des réformes dans la formation des enseignants, l'exécutif se dispense du respect des règles démocratiques de consultation préalable des professionnels concernés. Ignorant les leçons de la pandémie, les promoteurs de ces projets de réformes aggravent l'obésité bureaucratique des institutions de contrôle des professionnels aux dépens des actes et des services rendus au public, déjà largement compromis par une austérité des moyens qui ne cesse de s'accroître. Le prétexte d'une protection des publics par la régulation des corps professionnels feint d'ignorer que la déontologie, l'éthique comme la rigueur des méthodes se transmettent au sein des formations.

L'appel des appels demande notamment le retrait de ce projet de loi de création d'un ordre des psychologues et regrette que dans les domaines du soin, de l'éducation, de la justice, de l'information, de la recherche et de la culture, les pouvoirs publics ne se soucient nullement d'associer les professionnels et les citoyens à la définition et à l'amélioration des conditions d'exercice des métiers. L'inflation des Agences diverses et variées, la multiplication des couches du mille-feuille administratif de contrôle disciplinaire et de gestion austéritaire nous ont conduit à des échecs sociaux, économiques et sanitaires dans lesquels nous sommes encore. Les difficultés qui sont les nôtres à sortir des épreuves que nous connaissons valaient mieux que l'idée saugrenue et dangereuse de créer un Conseil de l'Ordre d'une profession que les pouvoirs publics se sont révélés dans l'incapacité d'en définir un statut, se contentant, pour l'heure d'en protéger uniquement le titre.

Cri d'agonie de la psychiatrie Pierre Delion

Il n'est pas un jour sans annonces catastrophiques concernant la psychiatrie en France.

Ces annonces concernent les conditions dans lesquelles les patients sont traités et à vrai dire trop souvent maltraités. Elles concernent également les soignants-psychiatres, psychologues, infirmiers et autres-, qui sont débordés, démotivés, découragés et ont envie de quitter l'hôpital public ou même de changer de métier. Les très nombreux administratifs de la psychiatrie commencent à se trouver eux-mêmes en difficulté pour répondre aux questions cruciales que pose la déshumanisation de la psychiatrie. En effet, chaque jour les plaintes affluent, le nombre des contentions augmente, les listes d'attente s'allongent et les soignants démissionnent, ce qui contribue à noircir davantage le tableau général de la psychiatrie.

Pendant que se joue ce drame qui concerne les malades, leurs familles et leurs soignants, le gouvernement met la dernière main à un projet de psychiatrie portant essentiellement sur une approche nouvelle fondée sur la recherche et les neurosciences. L'ensemble du système de la psychiatrie française, publique, associative et privée va se réorganiser autour du concept de plateformes diagnostiques disposant de moyens conséquents pour entreprendre des bilans neurophysiologiques approfondis (recours aux IRM, à l'Intelligence Artificielle, aux algorithmes...) débouchant sur les diagnostics promus par le DSM V et passibles de traitements médicamenteux et cognitivo-comportementaux à l'exclusion de toute autre approche de la souffrance psychique spécifiquement humaine. Le dernier décret relatif à l'expertise des psychologues du 10 mars 2021 indique de façon limpide la direction prise par la « réforme » promise. Cette réorganisation va coûter un « pognon de dingue » et permettre de développer une recherche neuroscientifique permettant un rattrapage du prétendu retard français dont nos gouvernants, sous l'influence de lobbies directement intéressés par ce nouvel angle d'attaque (c'est le mot adéquat) de la psychiatrie, ne cessent de nous rebattre les oreilles. On comprend mieux la casse massive de la psychanalyse et de la psychothérapie institutionnelle entreprise depuis quelques années par le pouvoir et ses agences réputées indépendantes telles que la HAS.

Mais c'est oublier un peu vite que les travaux portant sur la psychopathologie transférentielle avaient permis de restaurer l'humanité dans la relation avec des patients en grandes difficultés dans leur souffrance psychique. En effet, les progrès considérables survenus dans les neurosciences et la génétique ne doivent pas faire oublier que la condition humaine ne peut se réduire au déploiement du génome dans un environnement standard, et que l'intervention d'autrui dans la construction du petit d'homme est primordiale. De la même manière, la

prescription de médicaments et de traitements psychothérapeutiques ne peut se penser hors de cette relation intersubjective spécifique de l'humain. Et c'est précisément ce qui avait permis à la psychiatrie de quitter les asiles et de s'ouvrir au monde, notamment grâce à cette invention française que nous ont envié les autres pays, la psychiatrie de secteur. Et ainsi de rendre son humanité aux pratiques psychiatriques avec les adultes et les enfants.

Le succès de cette organisation sectorielle a été tel que les listes d'attente des consultations dans les Centres Médico-Psychologiques s'est accru à un point difficilement compatible avec les très faibles moyens mis à la disposition des équipes soignantes. Quand un médecin des beaux quartiers demande un an d'attente pour fixer un rendez-vous, ne dit-on pas qu'il doit être excellent ? mais que la même durée existe dans le secteur public et voilà que l'équipe ne sait pas s'organiser...

Bref, la psychiatrie est maintenant dans un état déplorable et ce constat a été établi par toutes les instances officielles, y compris la défenseure des enfants, mais plus tragiquement encore par les personnes souffrant psychologiquement et leurs proches.

La psychiatrie qu'on nous promet va droit dans le mur de la régression la plus scandaleuse puisque nous savons comment soigner humainement en psychiatrie.

Continuer à attendre des seules neurosciences la solution pour traiter la maladie mentale est une imposture grave dont les générations futures nous rendront responsables.

Continuer à penser que des économies peuvent être faites sur la psychiatrie est une erreur profonde de jugement de nos dirigeants.

Continuer à diviser les soignants, les familles des malades et les citoyens est une manipulation de bas étage organisé par des groupes de pression puissants et intéressés.

Il est grand temps de réunir les forces en présence pour refonder une psychiatrie à visage humain qui prend en considération les différents aspects bio-psycho-anthropologiques, qui bénéficie des mêmes moyens que toutes les autres spécialités médicales, tout en tenant le plus grand compte de ses spécificités.

Les projets gouvernementaux actuels ne sont pas à la hauteur des enjeux et doivent être reconsidérés avec les avis de tous les partenaires concourant à une psychiatrie digne de ce nom.

14 avril 2021